



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE  
PORTANT ADOPTION DU BUDGET 2022 – CT/CA-030/2021FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (ci-après le «Centre de traduction»), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 22 septembre 2019 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-028/2019),

considérant ce qui suit:

(1) le conseil d'administration adopte le budget du Centre sur la base d'un projet élaboré par le directeur,

DÉCIDE:

**Article premier**

Le budget 2022 du Centre de traduction est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision.

**Article 2**

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 20 octobre 2021.

Pour le conseil d'administration,

*(signé par voie électronique)*

Rytis Martikonis

Président

Annexe: budget 2022



# BUDGET 2022

CT/CA-030/2021FR

## SOMMAIRE

### I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

B. RECETTES

C. DÉPENSES

D. ACTIVITÉS

### II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

### III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES - DÉTAILS

### ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

## I. INTRODUCTION

### A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le budget 2022 inclut:

- A. la présente introduction générale;
- B. les recettes du Centre, conformément à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil, comprenant en particulier les paiements effectués par les organismes pour lesquels le Centre opère et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel;
- C. une ventilation des dépenses du Centre par titre; et
- D. une ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie, qui indique les ressources allouées à chaque activité pour atteindre les objectifs stratégiques du Centre, illustre le lien entre le budget pour l'exercice 2022 et le programme de travail pour 2022. Elle définit également la structure budgétaire conventionnelle.

Le budget 2022 est conforme aux estimations des recettes et des dépenses, telles qu'elles figurent dans le document de programmation 2022-2024 du Centre (réf: CT/CA-002/2021). Il a été élaboré conformément aux articles 35 à 37 du règlement financier du Centre. Afin d'élaborer le budget 2022, le Centre a entrepris un examen de ses dépenses prévisionnelles et obtenu des prévisions de ses clients.

Le budget 2022 a été élaboré sur la base des prix applicables en 2022, qui figurent dans le tableau ci-dessous. Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

Prix applicables en 2022:

Service fourni	Standard (EUR)	Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	87,00	82,00	108,00	156,00
Traduction sur mesure (prix par page)	82,00	78,00	102,00	
Modification (prix par page)	172,00	163,40	215,00	
Révision (prix par page)	60,00	57,00	75,00	
Contrôle rédactionnel (Editing) (prix par page)	39,00	37,00	44,00	
Transcription (prix par minute)	8,50	6,50	10,50	
Transcription automatique (prix par minute)		2,00 EUR		
Marques (prix par page)		41,93 EUR pour 197 221 pages		
Post-édition légère (prix par page)		49,00 EUR		
Paste n° Go (prix par page)		82,00 EUR		
Traduction automatique (prix par page)		0,30 EUR		

Dessins ou modèles communautaires (prix par terme)	4,00 EUR
Listes de termes (prix par terme)	4,00 EUR
Révision de listes de termes (prix par terme)	2,50 EUR
Terminologie (prix par jour/homme)	900 EUR
Conseils linguistiques (prix par jour/homme)	900 EUR
Sous-titrage (prix par minute)	41,00 EUR

Suppléments applicables en 2022:

Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page et langue cible)	15,00
Format PDF et documents papier (supplément par page du texte source)	12,00
Documents confidentiels (c'est-à-dire classifiés/documents sensibles non classifiés) (supplément par page et langue cible)	20,00
Langue non UE (supplément par page et langue cible)	10,00
Téléchargement de documents de sites web [supplément par langue cible (plusieurs fichiers) ou par demande (fichier unique)]	10,00

## B. RECETTES

Les recettes totales prévues pour 2022 s'élèvent à 49 millions d'EUR, dont 49 millions d'EUR concernent les titres 1 à 4. Les prévisions de recettes sont ventilées comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	48 101 600
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	663 100
4. Autres recettes	272 400
5. Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir de réserves des exercices précédents	p.m.

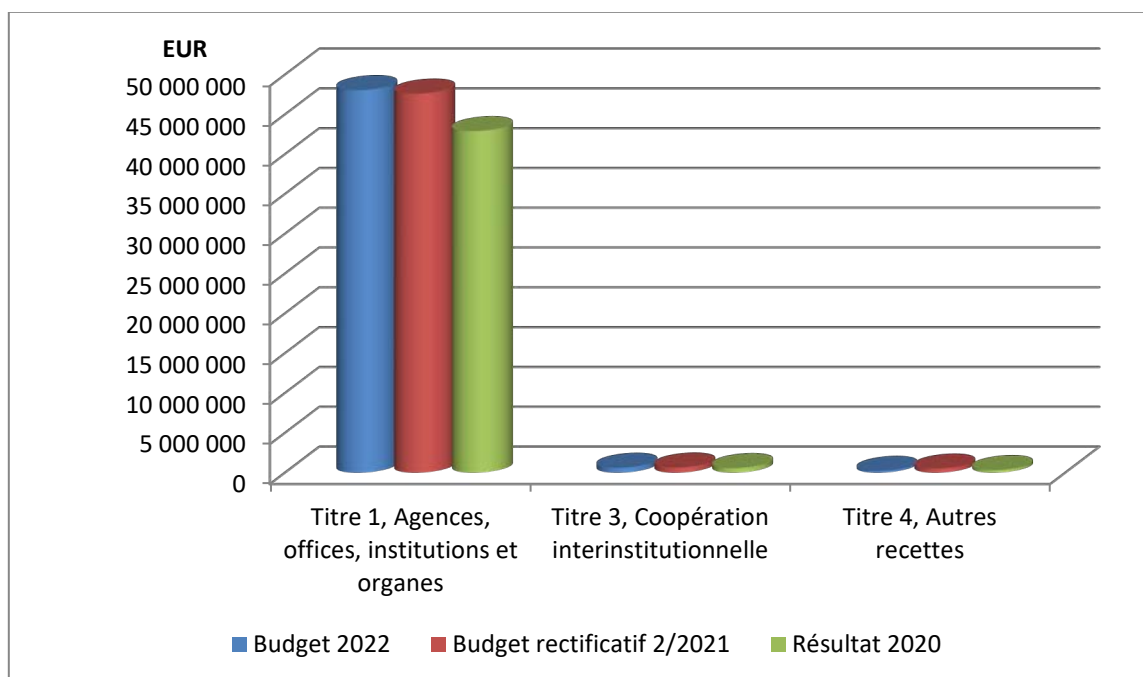
Les prévisions de recettes du Centre reposent sur les prévisions fournies par ses clients. Il convient dès lors de souligner que les recettes estimées sont susceptibles de modification, en fonction des besoins réels des clients et de leurs budgets respectifs. Sur la base des prévisions des clients, les recettes estimées pour 2022 au titre 1 s'élèvent à 48,1 millions d'EUR, contre 47,7 millions d'EUR dans le budget rectificatif 2/2021 (0,9 %). Les recettes prévisionnelles pour 2022 sont supérieures de 5,2 millions d'EUR (12 %) aux recettes effectivement perçues des clients en 2020, d'un montant de 42,9 millions d'EUR.

Le principal client du Centre, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), sur la base du nouvel accord, a prévu une baisse de 2,8 millions d'EUR (-25,6 %) des recettes provenant des traductions de marques de l'UE en 2022 (poste 1006) par rapport au budget rectificatif 2/2021. Les recettes prévisionnelles pour 2022 sont inférieures de 3,9 millions d'EUR (-32 %) aux recettes effectivement perçues pour la traduction de marques de l'UE en 2020. En outre, les prévisions de recettes de l'EUIPO pour d'autres services ont augmenté de 29 %, passant de 4,2 millions d'EUR dans le budget rectificatif 2/2021 à 5,5 millions d'EUR en 2022 (poste 1005); ce chiffre est supérieur de 38,8 % (1,5 million d'EUR) aux recettes perçues pour d'autres services en 2020. Les prévisions globales les concernant pour 2022 sont inférieures de 14,7 % (2,4 millions d'EUR) aux recettes totales perçues de l'EUIPO en 2020.

D'autres changements importants qui peuvent être relevés par rapport au budget rectificatif 2/2021 sont les diminutions des prévisions de l'EMA («Agence européenne des médicaments») de 20,7 % (-860 700 EUR), d'Europol («Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs») de 84,4 % (-274 200 EUR), de l'ENISA («Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité») de 70,3 % (-350 800 EUR), de Frontex («Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes») de 6,1 % (-190 900 EUR), de l'ECHA («Agence européenne des produits chimiques») de 7,1 % (-127 700 EUR), de l'EASO («Bureau européen d'appui en matière d'asile») de 23,8 % (-906 800 EUR). Par rapport au budget rectificatif 2/2021, l'EMCDDA («Observatoire européen des drogues et des toxicomanies») a augmenté ses prévisions de 77,2 % (167 400 EUR), Eurojust («Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale») de 23 % (237 000 EUR), la REA («Agence exécutive européenne pour la recherche») de 143,8 % (1,2 million d'EUR), l'eu-LISA («Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice») de 48,8 % (401 500 EUR), le SRB («Conseil de résolution unique») de 24,8 % (293 200 EUR), l'ELA («Autorité européenne du travail») de 66 % (792 200 EUR), le Conseil («Conseil de l'Union européenne») de 109,2 % (167 000 EUR) et le CEPD («Contrôleur européen de la protection des données») de 38 % (472 300 EUR). La section D («Activités») et la partie III («État des recettes et des dépenses - Détails») contiennent des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

Les recettes du titre 3 correspondent aux recettes que le Centre perçoit en sa qualité de gestionnaire de la base de données IATE (InterActive Terminology for Europe). Les dépenses exposées par le Centre pour IATE figurent au chapitre 31 «Dépenses».

Figure 1. Recettes ventilées par titre et par année: 2020-2022 (titres 1, 3 et 4)



Outre les recettes provenant des clients et de la coopération interinstitutionnelle, le Centre prévoit des recettes supplémentaires au titre 4, se composant principalement d'intérêts bancaires, de recettes tirées de la fourniture de services d'hébergement d'un centre de données à l'Agence ferroviaire européenne («AFE»), ainsi que d'une contribution financière accordée par l'État luxembourgeois à titre de participation aux frais de location des bureaux du Centre. Les prévisions pour ces recettes en 2022 s'élèvent à 272 400 EUR, ce qui est inférieur de 51,3 % au budget rectificatif 2/2021 et inférieur de 26,6 % au résultat 2020.

Le Centre n'a viré aucun montant de la «Réserve pour la stabilité des prix» et de la «Réserve pour investissements exceptionnels».

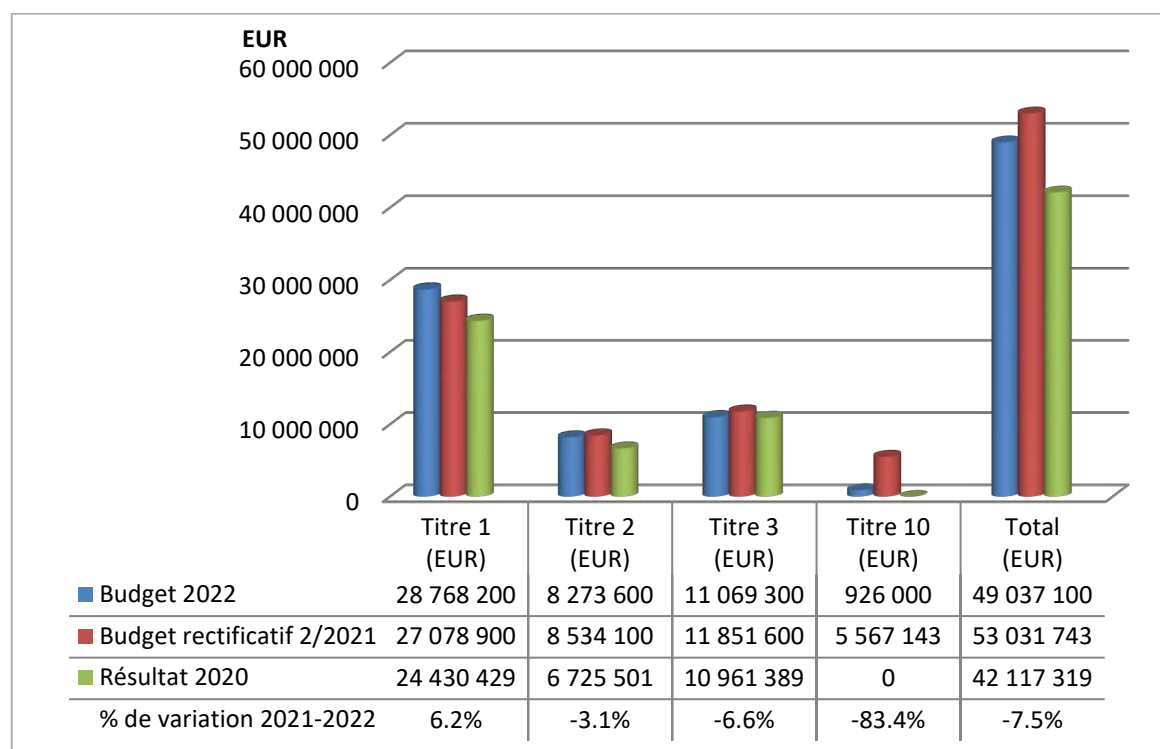
### C. DÉPENSES

Les dépenses prévisionnelles du Centre pour 2022 s'élèvent à 49 millions d'EUR. Dans les titres 1 à 3, le budget 2022 a augmenté de 1,4 % par rapport au budget rectificatif 2/2021, et est supérieur de 14,2 % au résultat de 2020. Cette augmentation de 2020 à 2022 est due aux adaptations des rémunérations prévues en 2021 et en 2022, ainsi qu'à d'autres dépenses également soumises à des indexations susceptibles d'entraîner des dépenses plus élevées en 2021. En outre, cette augmentation du titre 1 est en partie compensée par la diminution des titres 2 et 3 résultant de la nouvelle stratégie relative à la surface de bâtiment louée, de la mise en place du télétravail en tant que nouvelle norme et de la réduction du volume d'externalisation à des prestataires externes de services linguistiques. Les prévisions de dépenses sont ventilées comme suit:

Titre	Dépenses (EUR)
1. Personnel	28 768 200
2. Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	8 273 600
3. Dépenses opérationnelles	11 069 300
10. Réserves	926 000

Le Centre continue de prendre des mesures pour réduire ses dépenses budgétaires afin de faire face à l'augmentation globale des frais de personnel, d'autres coûts indexés et des coûts informatiques, y compris ceux afférents au plan de transformation et au télétravail. La principale action a été de réduire de manière significative les crédits de dépenses dans la majorité des postes budgétaires afin de ne couvrir que ce qui devrait être nécessaire. Cela signifie que le Centre a réduit sa marge à un minimum dans toutes les lignes budgétaires principales, réduisant ainsi sérieusement sa flexibilité. La figure ci-dessous présente un aperçu des dépenses par titre, y compris une comparaison avec le budget rectificatif 2/2021 et les résultats de 2020.

**Figure 2. Recettes ventilées par titre et par année: 2020-2022 (titres 1, 2, 3 et 10)\***



\* Titre 1: «Personnel»; titre 2: «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement»; titre 3: «Dépenses opérationnelles»; et titre 10: «Réserves». S'agissant du budget du titre 10, la mention «0» apparaît pour 2020.

### Titre 1: PERSONNEL

Le budget du titre 1 en 2022 atteint 28,8 millions d'EUR, il est donc supérieur de 6,2 % au budget rectificatif 2/2021, soit une hausse de 1,7 million d'EUR. Le budget du Centre anticipe d'éventuelles adaptations annuelles des rémunérations, estimées à 1 % par an, ainsi que des avancements d'échelon bisannuels et des promotions. Le budget est basé sur un tableau des effectifs de 193 postes, tel qu'il a été approuvé par l'autorité budgétaire pour 2021. Il prend également en compte des facteurs tels que le taux de rotation et les formules de travail du personnel. Tout cela entraîne une augmentation de 5,4 % (1,1 million d'EUR) de l'article 110 («Personnel en activité»), et le budget consacré aux agents contractuels (poste 1115) a été augmenté de 11 % (166 600 EUR) en 2022 par rapport au budget rectificatif 2/2021.

### Titre 2: IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget du titre 2, «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement», s'élève à 8,3 millions d'EUR en 2022. Il a diminué de 3,1 % par rapport au budget rectificatif 2/2021. Cette diminution est principalement due au nouveau bail immobilier. Elle est toutefois compensée, dans une

certaine mesure, par une augmentation des dépenses liées à l'achat de matériel informatique, telles que celles afférentes au remplacement des serveurs en fin de vie, au stockage des données et aux coûts liés à l'engagement de consultants supplémentaires. Il est toutefois possible d'anticiper une diminution significative à moyen terme.

Le Centre reçoit une contribution financière de l'État luxembourgeois, qui couvre une partie de ses frais de location de bureaux. Celle-ci est inscrite en tant que recette et n'a pas d'incidence sur les dépenses du titre 2. Il convient de souligner que les dépenses du titre 2 comprennent les dépenses liées à l'hébergement d'un centre de données pour l'AFE («Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer»). Conformément au principe d'universalité, les recettes provenant de l'AFE sont inscrites en tant que recettes plutôt que comme une compensation des dépenses.

### Titre 3: DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Le budget du titre 3, «Dépenses opérationnelles», couvre l'externalisation des services de traduction, les services techniques liés aux services linguistiques, la coopération interinstitutionnelle et le programme eCdT. Il s'élève à 11,1 millions d'EUR en 2022 et a diminué de 6,6 % par rapport au budget rectificatif 2/2021. Il est supérieur de 0,1 million d'EUR à celui du résultat 2020.

Le budget consacré aux services de traduction externe constitue la partie principale du budget du titre, à savoir 93 % en 2022. Le coût réel de ces services dépend d'un certain nombre de facteurs, tels que les modifications dans le classement des fournisseurs relevant des contrats-cadres existants, ainsi que les prix convenus en vertu de futurs contrats-cadres, lesquels dépendent également de l'évolution économique dans les États membres. Le budget pour 2022 est de 10,3 millions d'EUR, ce qui est conforme aux volumes prévisionnels ainsi qu'à l'attente du Centre selon laquelle les investissements dans les technologies de traduction auront un impact positif sur les dépenses liées aux services de traduction externe. À l'évidence, les dépenses réelles dépendront fortement de la demande réelle des clients du Centre et de l'impact réel des technologies de traduction.

Le chapitre 31 comprend les dépenses du Centre relatives à la gestion de la base de données IATE, ainsi que la contribution du Centre à d'autres outils interinstitutionnels gérés par la Commission. Les coûts de ces outils sont régis par des accords de financement annuels conclus entre les parties agissant dans le cadre du comité exécutif du Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI).

#### D. ACTIVITÉS

Les activités du Centre sont réparties en trois domaines d'activités dans le budget 2022, tel que cela figure dans le document de programmation 2022-2024 du Centre: 1) activités opérationnelles de base; 2) activités de support; et 3) activités de gestion et de contrôle.

Les ressources humaines et financières pour 2022 sont allouées à ces trois domaines d'activité, comme l'illustre le tableau ci-après. Les ressources financières comprises dans les titres 1, 2 et 3 sont allouées soit directement, soit indirectement aux différents services du Centre. Les coûts indirects sont affectés aux activités du Centre, et par conséquent à ses services, par le biais des mécanismes de la méthodologie de l'établissement du budget par activité (EBA). Les détails figurent dans le document de programmation 2022-2024 du Centre (réf: CT/CA-002/2021).



	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
<b>Activités opérationnelles de base</b>	<b>62,9 %</b>	<b>74,0 %</b>	<b>36 279 525</b>
<i>Traduction</i>	24,0 %	19,8 %	9 729 120
<i>Révision</i>	0,0 %	0,0 %	0
<i>Modification</i>	1,5 %	1,2 %	591 700
<i>Contrôle rédactionnel</i>	0,2 %	0,1 %	64 466
<i>Sous-titrage</i>	0,0 %	0,0 %	1 454
<i>Transcription</i>	0,0 %	0,0 %	4 466
<i>Recherche terminologique</i>	0,3 %	0,2 %	85 811
<i>Validation interne</i>	25,6 %	21,2 %	10 383 830
<i>Gestion des demandes des clients</i>	1,8 %	1,4 %	698 968
<i>Prétraitement technique et préformatage     (TECH+CAT)</i>	2,3 %	1,8 %	873 710
<i>Gestion de l'externalisation</i>	1,5 %	1,2 %	576 649
<i>Prétraitement linguistique — Documents de     référence (recherche documentaire)</i>	0,3 %	0,2 %	122 319
<i>Post-traitement (CAT+TECH)</i>	1,4 %	1,1 %	524 226
<i>Gestion des mémoires de traduction et de     la traduction automatique</i>	0,9 %	0,7 %	349 484
<i>Terminologie</i>	0,9 %	0,7 %	349 484
<i>Flux de travail lié aux marques de l'UE</i>	1,4 %	1,1 %	541 700
<i>Reclassement</i>	0,7 %	0,5 %	253 376
<i>IATE</i>	0,4 %	1,7 %	838 762
<i>Services de traduction externe</i>		21,0 %	10 290 000
<b>Activités de support</b>	<b>24,8 %</b>	<b>18,5 %</b>	<b>9 065 170</b>
<b>Activités de gestion et de contrôle</b>	<b>12,3 %</b>	<b>5,6 %</b>	<b>2 766 405</b>
<b>Crédits du titre 10: «Réserves» non allouées à une activité</b>	<b>0 %</b>	<b>1,9 %</b>	<b>926 000</b>
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>49 037 100</b>

## Description de la sous-activité

<b>Traduction</b>	Traduction de documents et de marques de l'UE. Dans cette activité, seul le coût de la traduction interne est considéré, la traduction étant effectuée en interne.
<b>Révision</b>	Les traducteurs internes sont chargés de l'exécution de cette activité, qui consiste à comparer la version traduite avec le document original.
<b>Modification</b>	Les traducteurs internes sont chargés de l'exécution de cette activité, qui consiste à modifier des documents traduits sur la base d'une nouvelle version du texte précédent.
<b>Contrôle rédactionnel</b>	Cette activité consiste à réviser une version d'un document dans la même langue.
<b>Sous-titrage</b>	Cette activité consiste à sous-titrer du matériel vidéo.
<b>Recherche terminologique</b>	Cette activité technique, menée par des équipes de traducteurs, consiste à effectuer des recherches de terminologie (à l'aide de références, du contexte, de la définition, etc.).
<b>Validation interne</b>	Évaluer les traductions effectuées par des prestataires de services externes.
<b>Gestion des demandes des clients</b>	Analyser les demandes des clients et déterminer les caractéristiques du produit (format, domaine, etc.).
<b>Prétraitement technique et préformatage (TECH + CAT)</b>	Le préformatage est l'activité de préparation des fichiers à traduire afin qu'ils puissent être correctement lus par les outils de TAO. Le prétraitement est un ensemble de tâches exécutées afin d'identifier les passages répétitifs et de faciliter la réutilisation des mémoires de traduction du Centre.
<b>Gestion de l'externalisation</b>	Sélectionner des prestataires de services externes, établir et gérer leurs contrats.
<b>Prétraitement linguistique - Documents de référence (recherche documentaire)</b>	Traiter les documents d'un point de vue linguistique afin de trouver les documents de référence pertinents et de déterminer les paramètres appropriés en vue de leur traitement ultérieur.
<b>Post-traitement (CAT + TECH)</b>	Le <b>post-formatage</b> correspond aux tâches de contrôle et de correction des fichiers traduits, afin de reproduire la mise en page du fichier source.
<b>Gestion des mémoires de traduction et de la traduction automatique</b>	Organiser et mettre à jour le contenu des mémoires de traduction et du corpus de traduction automatique.
<b>Terminologie</b>	Analyser les demandes des clients et organiser le travail de recherche terminologique.
<b>Flux de travail lié aux marques de l'UE</b>	Analyser les demandes des clients et organiser la traduction des marques de l'UE.
<b>Reclassement</b>	Modifier l'ordre de classement sur la liste des prestataires de services externes en fonction de la qualité évaluée de leurs travaux.
<b>IATE</b>	Gérer la base de données IATE
<b>Prestations de traduction externe</b>	Dépenses relatives aux services linguistiques fournis par les prestataires de services externes.

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de pages et de listes de termes ainsi que les recettes prévues pour 2022, par rapport au budget rectificatif 2/2021. Le tableau présente les prévisions pour 2022 communiquées par les clients. La partie III («État des recettes et des dépenses - Détails») contient des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

	Budget 2022	Budget rectificatif 2/2021	Comparaison
Nombre total de pages prévues relatives aux marques de l'UE	197 221	284 686	-30,7 %
Nombre total de pages de documents prévues	414 394	383 165	8,2 %
<i>Nombre total de pages prévues</i>	<i>611 615</i>	<i>667 851</i>	<i>-8,4 %</i>
Nombre total de listes de termes prévues	82 427	107 659	-23,4 %
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes	48 101 600	47 663 700	0,9 %

## II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Libellé	Budget 2022	Budget rectificatif 2/2021	Résultat 2020
	<b>RECETTES</b>			
1	PAIEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	48 101 600	47 663 700	42 949 640
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	663 100	689 100	628 653
4	AUTRES RECETTES	272 400	558 900	371 022
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	p.m.	4 120 043	0
	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	4 052 543	0
	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	p.m.	0
	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	67 500	0
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0
	<b>TOTAL</b>	<b>49 037 100</b>	<b>53 031 743</b>	<b>43 949 315</b>
	<b>DÉPENSES</b>			
1	PERSONNEL	28 768 200	27 078 900	24 430 429
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	8 273 600	8 534 100	6 725 501
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	11 069 300	11 851 600	10 961 389
10	RÉSERVES	926 000	5 567 143	0
	<b>TOTAL</b>	<b>49 037 100</b>	<b>53 031 743</b>	<b>42 117 319</b>

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2022 - DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
<b>RECETTES</b>					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	195 000	198 200	313 654	2 196 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	62 400	98 100	163 781	717 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	384 100	216 700	157 692	4 416 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 296 300	4 157 000	3 164 899	Documents: 35 333 pages; listes de termes: 4 855 termes
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	639 000	660 800	1 099 785	7 171 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	5 470 500	4 240 700	3 941 051	Documents: 54 687 pages; listes de termes: 68 800 termes; dessins ou modèles communautaires: 8 000 termes
1006	Marques de l'EUIPO	8 268 600	11 116 400	12 168 538	197 221 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	38 700	38 700	76 607	445 pages
1008	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	50 700	324 900	92 440	583 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	480 000	531 600	430 601	5 518 pages
<b>100</b>	Article 100	18 885 300	21 583 100	21 609 047	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	116 200	110 900	167 242	1 180 pages
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 262 000	1 260 300	1 120 862	13 855 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	3 300	8 827	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	225 700	225 700	240 078	2 595 pages
1016	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)	1 269 000	1 032 000	486 604	12 624 pages
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	71 400	77 700	253 194	812 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	32 300	32 300	2 585	372 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	275 700	300 000	294 430	3 120 pages
<b>101</b>	Article 101	3 252 300	3 042 200	2 573 821	
1020	Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)	148 200	499 000	96 920	1 704 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	550 000	550 700	584 490	6 159 pages
1022	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	2 919 300	3 110 200	1 306 275	Documents: 32 073 pages; listes de termes: 460 termes
1023	Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA)	598 400	567 200	343 307	5 707 pages
1024	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	15 900	12 500	31 605	183 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	162 500	81 900	13 907	1 587 pages
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	–	342 400	1 209 365	
1027	Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA)	27 400	26 200	17 275	312 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	4 700	5 500	47 314	54 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 682 100	1 809 800	1 631 645	18 414 pages
<b>102</b>	Article 102	6 108 500	7 005 400	5 282 103	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECF)	358 500	304 100	430 069	Documents: 4 051 pages; listes de termes: 120 termes
1031	Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	51 800	54 500	41 373	596 pages
1 032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	p.m.	0	
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	22 400	23 400	41 537	241 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	6 000	8 100	8 578	68 pages
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	67 700	40 500	1 034	720 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	1 955 700	802 200	17 015	21 690 pages
1037	Entreprise commune Clean Sky 2 (EC Clean Sky 2)	3 900	3 900	1 860	30 pages
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	48 000	48 900	191 813	583 pages
1039	Entreprise commune SESAR	13 800	19 000	6 978	159 pages
<b>103</b>	Article 103	2 527 800	1 304 600	740 256	
1042	Entreprise commune Initiative en matière de médicaments innovants 2 (EC IMI 2)	5 000	5 400	972	Documents: 48 pages; listes de termes: 192 termes
1043	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène 2 (EC PCH 2)	2 400	6 500	0	26 pages
1045	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	2 898 600	3 805 400	3 432 946	31 638 pages
1046	Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	320 000	265 300	248 703	3 726 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	596 800	492 800	716 808	7 206 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	858 700	932 000	810 436	9 772 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	283 800	144 800	164 617	3 198 pages
<b>104</b>	Article 104	4 965 300	5 652 200	5 374 482	
1050	Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE)	152 300	113 200	36 477	1 987 pages
1051	Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	1 224 200	822 700	811 305	14 212 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
1052	Entreprise commune Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen (EC ECSEL)	4 200	6 300	1 081	48 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	p.m.	0	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	1 475 100	1 181 900	1 054 655	11 500 pages
1055	Écoles européennes	63 600	62 900	43 405	731 pages
1056	Entreprise commune Bio-industries (EC BI)	9 500	100	0	110 pages
1057	Entreprise commune Shift2Rail (EC S2R)	p.m.	8 400	22 229	
1058	Comité mixte des autorités européennes de surveillance (AES-CM)	p.m.	100	0	
1059	Entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (entreprise commune EuroHPC)	1 600	500	385	18 pages
<b>105</b>	<b>Article 105</b>	<b>2 930 500</b>	<b>2 196 100</b>	<b>1 969 536</b>	
1060	Autorité européenne du travail (ELA)	1 992 200	1 200 000	89 398	22 672 pages
1061	Parquet européen	4 080 400	–	0	28 032 pages
<b>106</b>	<b>Article 106</b>	<b>6 072 600</b>	<b>1 200 000</b>	<b>89 398</b>	
1099	Recettes provenant de nouveaux clients	p.m.	2 824 200	0	
<b>109</b>	<b>Article 109</b>	<b>p.m.</b>	<b>2 824 200</b>	<b>0</b>	
<b>10</b>	<b>VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES</b>	<b>44 742 300</b>	<b>44 807 800</b>	<b>37 638 644</b>	
1100	Commission européenne	1 150 500	1 146 900	3 463 373	Documents: 13 998 pages. Ce volume de documents inclut les volumes estimés pour la DG Justice et consommateurs, la DG Emploi, affaires sociales et inclusion et la direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG GROW).
1101	Parlement européen	p.m.	28 200	349	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
1102	Conseil de l'Union européenne	320 000	153 000	14 658	3 679 pages
1103	Cour des comptes européenne	12 700	34 600	22 506	137 pages
1104	Comité européen des régions	p.m.	p.m.	8 635	pages
1105	Comité économique et social européen	p.m.	p.m.	26 781	pages
1106	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	1 900	3 678	pages
1107	Banque centrale européenne	58 800	58 800	58 057	580 pages
1108	Médiateur européen	102 400	189 900	264 589	1 211 pages
1109	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	1 714 900	1 242 600	1 448 371	19 517 pages
<b>110</b>	Article 110	3 359 300	2 855 900	5 310 996	
<b>11</b>	<b>VERSEMENTS DES INSTITUTIONS</b>	<b>3 359 300</b>	<b>2 855 900</b>	<b>5 310 996</b>	
<b>1</b>	<b>VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES</b>	<b>48 101 600</b>	<b>47 663 700</b>	<b>42 949 640</b>	<b>Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.</b>
2000	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	
<b>200</b>	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
<b>20</b>	<b>SUBVENTION DE LA COMMISSION</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
<b>2</b>	<b>SUBVENTION DE LA COMMISSION</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	p.m.	0	
3002	Gestion de projets interinstitutionnels	663 100	689 100	628 653	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels assurée par le Centre, notamment le projet IATE.



Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
300	Coopération interinstitutionnelle	663 100	689 100	628 653	
30	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	663 100	689 100	628 653	
<b>3</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>	<b>663 100</b>	<b>689 100</b>	<b>628 653</b>	
4000	Intérêts bancaires	5 000	p.m.	0	
400	Intérêts bancaires	5 000	p.m.	0	Cet article couvre les intérêts que le Centre perçoit sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	97 400	388 900	127 772	
401	Remboursements divers	97 400	388 900	127 772	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes tirées de la sous-location d'espaces de bureaux et de stationnement et l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	170 000	170 000	243 250	Cette contribution financière a été accordée par l'État luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
402	Autres contributions	170 000	170 000	243 250	
40	AUTRES RECETTES	272 400	558 900	371 022	
<b>4</b>	<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>272 400</b>	<b>558 900</b>	<b>371 022</b>	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	4 052 543	0	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 17, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	4 052 543	0	
5010	Virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels»	p.m.	67 500	0	Le virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme eCdT».
5015	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	p.m.	p.m.	0	Le virement de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	p.m.	67 500	0	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	p.m.	4 120 043	0	
<b>5</b>	<b>EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b>	<b>p.m.</b>	<b>4 120 043</b>	<b>0</b>	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
600	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	p.m.	0	
<b>6</b>	<b>REMBOURSEMENTS</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
	<b>Total des recettes</b>	<b>49 037 100</b>	<b>53 031 743</b>	<b>43 949 315</b>	
	<b>DÉPENSES</b>				
1100	Traitements de base	16 596 800	15 771 800	14 562 447	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 541 000	1 379 500	1 260 468	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 633 600	2 560 100	2 387 920	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69, ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Indemnités de secrétariat	11 800	11 700	8 960	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1 <sup>er</sup> mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
<b>110</b>	<b>Personnel en activité</b>	<b>20 783 200</b>	<b>19 723 100</b>	<b>18 219 795</b>	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
1113	Stagiaires	37 200	6 000	433	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Personnel contractuel	1 685 600	1 519 000	1 104 934	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
<b>111</b>	Agents contractuels et stagiaires	1 722 800	1 525 000	1 105 367	Cet article s'intitulait précédemment «Agents auxiliaires et agents locaux».
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	168 600	158 700	87 487	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
<b>112</b>	Perfectionnement professionnel du personnel	168 600	158 700	87 487	
1130	Couverture des risques maladie	554 000	543 800	513 683	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	81 400	60 900	57 786	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	141 800	136 200	129 256	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 548 400	3 445 500	3 133 287	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime des pensions communautaires.
<b>113</b>	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4 325 600	4 186 400	3 834 012	
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 400	1 400	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour enfants d'agents dont le pays d'origine ne prévoit aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	249 800	272 600	220 576	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage des fonctionnaires ou agents temporaires, de leur conjoint et des personnes à leur charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction des fonctionnaires et agents temporaires appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées.
<b>114</b>	Allocations et indemnités diverses	251 200	274 000	220 576	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires des heures supplémentaires effectuées par les fonctionnaires et les agents temporaires de la catégorie AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
<b>115</b>	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	0	Rétribution des interprètes externes engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes externes n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Intérimaires	271 000	148 500	187 407	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
<b>117</b>	Prestations d'appoint	271 000	148 500	187 407	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	38 800	58 800	27 800	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	12 000	11 600	3 522	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	65 600	90 500	56 137	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	25 800	30 800	22 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	82 200	100 900	57 600	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
<b>118</b>	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	224 400	292 600	167 059	
1190	Coefficients correcteurs	1 600	1 500	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
<b>119</b>	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	1 600	1 500	0	
<b>11</b>	<b>PERSONNEL EN ACTIVITÉ</b>	<b>27 748 400</b>	<b>26 309 800</b>	<b>23 821 703</b>	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	55 400	25 500	3 441	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission, ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
<b>130</b>	Missions et déplacements professionnels	55 400	25 500	3 441	
1310	Frais de mission liés aux formations	21 200	11 200	4 705	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
131	Missions et déplacements liés aux formations	21 200	11 200	4 705	
13	<b>MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS</b>	<b>76 600</b>	<b>36 700</b>	<b>8 146</b>	
1400	Restaurants et cantines	2 100	2 900	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement des restaurants, cafétérias et cantines, notamment les contrats relatifs à l'entretien des installations, à la fourniture de matériel, etc.
140	Infrastructure à caractère socio-médical	2 100	2 900	2 500	
1410	Service médical	65 000	52 000	48 400	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
141	Service médical	65 000	52 000	48 400	
1420	Autres dépenses	773 000	589 500	493 100	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la participation au comité des activités sociales, aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision de l'Office «Infrastructures et logistique» (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	14 000	0	Ce crédit est destiné à encourager et à financer toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres aides et subventions en faveur du personnel, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
142	Autres dépenses	787 000	603 500	493 100	
14	<b>INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL</b>	<b>854 100</b>	<b>658 400</b>	<b>544 000</b>	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	p.m.	0	
15	<b>MOBILITÉ</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
160	Service social	p.m.	p.m.	0	
1620	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
162	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	
1630	Centre de la petite enfance	85 000	70 000	56 579	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision du Parlement européen.
163	Centre de la petite enfance	85 000	70 000	56 579	
1640	Aide complémentaire aux personnes handicapées	1 600	1 500	0	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents handicapés en activité, à leurs conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux personnes handicapées	1 600	1 500	0	
16	<b>SERVICES SOCIAUX</b>	<b>86 600</b>	<b>71 500</b>	<b>56 579</b>	
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	2 500	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
170	Réceptions et représentation	2 500	2 500	0	
17	<b>RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	p.m.	0	
19	<b>PENSIONS</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
1	<b>PERSONNEL</b>	<b>28 768 200</b>	<b>27 078 900</b>	<b>24 430 429</b>	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	1 856 800	2 278 400	2 382 940	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	1 856 800	2 278 400	2 382 940	
2010	Assurance	17 700	16 100	8 706	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
201	Assurance	17 700	16 100	8 706	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	229 800	278 500	246 715	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	229 800	278 500	246 715	
2030	Nettoyage et entretien	252 400	309 700	242 646	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et installations de climatisation, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
203	Nettoyage et entretien	252 400	309 700	242 646	
2040	Aménagement des locaux	16 000	107 300	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	16 000	107 300	3 000	
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	247 400	184 800	167 142	Ce crédit est destiné à couvrir diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre les incendies, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
205	Sécurité et surveillance des immeubles	247 400	184 800	167 142	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
206	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertises dans le domaine des biens immobiliers.
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	



Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
2090	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les dépenses administratives autres que celles liées à la consommation (en eau, gaz et électricité), à l'entretien, aux taxes communales et aux frais accessoires.
209	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	
20	<b>INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>2 620 100</b>	<b>3 174 800</b>	<b>3 051 148</b>	
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	2 465 300	2 541 200	1 669 313	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les machines à photocopier et les imprimantes sont également inscrits à ce poste.
210	Informatique	2 465 300	2 541 200	1 669 313	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	2 471 400	2 042 200	1 454 837	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
212	Services informatiques	2 471 400	2 042 200	1 454 837	
21	<b>INFORMATIQUE</b>	<b>4 936 700</b>	<b>4 583 400</b>	<b>3 124 150</b>	
2204	Matériel bureautique	5 000	5 000	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion du matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
220	Installations techniques et matériel bureautique	5 000	5 000	3 000	
2210	Premier équipement	10 000	10 000	4 136	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
221	Mobilier	10 000	10 000	4 136	
2230	Acquisition de nouveaux véhicules	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	7 700	7 700	9 496	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	2 000	2 000	2 200	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
223	Parc automobile	9 700	9 700	11 696	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	22 000	22 000	20 315	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, à des services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	15 000	15 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	37 000	37 000	20 315	
22	<b>BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>	<b>61 700</b>	<b>61 700</b>	<b>39 148</b>	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	16 000	16 000	23 804	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	16 000	16 000	23 804	
2320	Frais bancaires	3 000	2 500	1 400	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	0	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, pour autant que celles-ci ne puissent être compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	3 000	2 500	1 400	
2330	Frais juridiques	20 000	20 000	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou d'autres experts.
233	Frais juridiques	20 000	20 000	10 000	
2340	Dommages-intérêts	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Dommages-intérêts	p.m.	p.m.	0	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
2350	Assurances diverses	10 300	10 600	9 097	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	3 000	3 000	326	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	10 000	33 000	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers un nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	3 100	3 100	0	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
<b>235</b>	<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>26 400</b>	<b>49 700</b>	<b>12 422</b>	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	20 000	11 000	15 099	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés aux services d'audit et d'évaluation externes, tels que l'audit des comptes annuels.
<b>236</b>	<b>Services d'audit et d'évaluation externes</b>	<b>20 000</b>	<b>11 000</b>	<b>15 099</b>	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	145 400	145 400	129 000	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre.
2393	Publications	10 000	10 000	5 344	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication du Centre.
2394	Diffusion	10 000	10 000	19 920	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	12 200	12 000	11 000	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par les institutions et agences de l'UE, tels que les services fournis dans le cadre de la coordination interagences.
<b>239</b>	<b>Prestations entre institutions</b>	<b>177 600</b>	<b>177 400</b>	<b>165 264</b>	
<b>23</b>	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>	<b>263 000</b>	<b>276 600</b>	<b>227 989</b>	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	19 800	19 600	18 936	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
240	Affranchissement de correspondance	19 800	19 600	18 936	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	192 800	238 500	154 795	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	192 800	238 500	154 795	
24	<b>AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>212 600</b>	<b>258 100</b>	<b>173 731</b>	
2500	Réunions et convocations en général	2 000	2 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
250	Frais de réunions et de convocations	2 000	2 000	0	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	20 000	9 527	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	20 000	9 527	
25	<b>FRAIS DE RÉUNIONS</b>	<b>22 000</b>	<b>22 000</b>	<b>9 527</b>	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	20 000	0	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
260	Frais de réunions	20 000	20 000	0	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	7 500	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	7 500	0	
2650	Interprétation	30 000	30 000	27 859	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Interprétation	30 000	30 000	27 859	
26	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>57 500</b>	<b>57 500</b>	<b>27 859</b>	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	100 000	71 950	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à confier à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	100 000	71 950	
27	CONSULTATION ET ÉTUDES	100 000	100 000	71 950	
<b>2</b>	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 273 600</b>	<b>8 534 100</b>	<b>6 725 501</b>	
3000	Prestations de traduction externe	10 290 000	11 000 000	10 013 213	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la fourniture de services linguistiques par des prestataires externes.
3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques	60 000	45 000	60 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations techniques liées aux services linguistiques.
300	Prestations de traduction externe	10 350 000	11 045 000	10 073 213	
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE	10 350 000	11 045 000	10 073 213	
3100	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	719 300	739 100	705 012	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion de projets interinstitutionnels», exclusion faite de la part de ces dépenses incombant au Centre.
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	719 300	739 100	705 012	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	719 300	739 100	705 012	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel liés au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses liées au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget 2022	Budget rectificatif 2/202 1	Résultat 2020	Remarques
3203	Conseils informatiques liés au programme eCdT	p.m.	67 500	183 165	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme eCdT.
<b>320</b>	Dépenses liées au programme eCdT	p.m.	67 500	183 165	
<b>32</b>	<b>DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME eCdT</b>	p.m.	67 500	183 165	Ce chapitre comprend les crédits destinés à couvrir les dépenses liées au programme eCdT, virés de la «Réserve pour investissements exceptionnels» vers le poste de recettes 5010.
<b>3</b>	<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>11 069 300</b>	<b>11 851 600</b>	<b>10 961 389</b>	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	926 000	5 567 143	0	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. À la fin 2022, le montant total de cette réserve s'élèvera à 8 933 996 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	p.m.	0	Le fonds permanent de préfinancement est institué par l'article 71 bis du règlement financier du Centre de traduction. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0	Aucun crédit n'a été affecté en 2022 pour couvrir les investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 79 678 EUR, compte tenu de la consommation du poste 5010.
10008	Déficit reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	Déficit reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
<b>1000</b>	Crédits provisionnels	926 000	5 567 143	0	
<b>100</b>	<b>CRÉDITS PROVISIONNELS</b>	926 000	5 567 143	0	
<b>10</b>	<b>RÉSERVES</b>	<b>926 000</b>	<b>5 567 143</b>	<b>0</b>	
	<b>Total des dépenses</b>	<b>49 037 100</b>	<b>53 031 743</b>	<b>42 117 319</b>	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2020		2021		2022	
	Pourvus au 31.12.2020		Autorisés dans le cadre du budget de l'UE pour 2021		Demande du Centre dans le cadre du projet de budget de l'UE pour 2022	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	1	0	1	1	1	1
AD 13	1	0	1	0	2	0
AD 12	9	3	16	12	13	6
AD 11	3	5	10	5	7	6
AD 10	4	6	7	5	8	6
AD 9	6	6	6	15	7	18
AD 8	6	16	0	23	6	23
AD 7	7	20	5	28	2	20
AD 6	4	19	0	3	0	12
AD 5	0	14	0	0	0	0
<b>TOTAL AD</b>	<b>41</b>	<b>89</b>	<b>46</b>	<b>92</b>	<b>46</b>	<b>92</b>
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	1	0	1	0
AST 9	4	0	2	2	2	2
AST 8	1	3	1	1	1	1
AST 7	0	1	1	5	1	5
AST 6	1	8	0	8	0	9
AST 5	0	15	0	19	0	17
AST 4	0	10	0	11	0	10
AST 3	0	10	0	2	0	4
AST 2	0	0	0	0	0	0
AST 1	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AST</b>	<b>6</b>	<b>47</b>	<b>5</b>	<b>48</b>	<b>5</b>	<b>48</b>
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	1	0	1	0	1
AST/SC 2	0	1	0	1	0	1
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL AST/SC</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>138</b>	<b>51</b>	<b>142</b>	<b>51</b>	<b>142</b>
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>185</b>	<b>193</b>	<b>193</b>	<b>193</b>	<b>193</b>	<b>193</b>

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2020 effectivement pourvus	2021	2022
GF IV	8,8	14,0	14,0
GF III	7,6	14,0	14,0
GF II	2,9	0,0	0,0
GF I	0,0	0,0	0,0
Total AC	<b>19,3</b>	<b>28</b>	<b>28</b>